

## PROCES-VERBAL

## SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à dix-huit heures dix-sept minutes, s'est réuni à la Salle du conseil en l'hôtel de ville, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Paul SABATINO, Maire.

	18H17
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	26
Nombre de procurations :	2
Nombre de conseillers absents :	1
Nombre de conseillers excusés :	

Date de convocation : 14/04/2026

18H17 : Le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus

TABLEAU DE PRESENCE ET POUVOIRS			
Noms des conseillers	Présents	Absents	Pouvoir à
SABATINO Paul	x		
DELMAS-ZEGHADI Ilhem	x		
BARTOLI Michel	x		
DESMATS Nicole	x		
MONTALBAN Francis	x		
BONNET Marie-Claude	x		
GUEVARA David	x		
ROSSO Viviane	x		
CABALLERO François	x		
MARTINEZ Véronique	x		
FIORI Frédéric	x		
CHIARENZA Marie-Hélène	x		
MISSIMILLY Laurent		x	BARTOLI Michel
CORTES Jeanne	x		
GROBEL Pierre	x		
COSTE Raymonde	x		
SECCI André	x		
CADIERE Christiane	x		
PELLICCIO Davy	x		
GOUIRAN Chantal	x		
PETITCOLAS Stéphane	x		
RAHA Sylvie		x	
RIVOIRE Laurent		x	CHIARENZA Marie-Hélène
BOUANANE Sandrine	x		
KOUICI Noël	x		
LILLO Sabine	x		
CANGELOSI Laetitia	x		
LAVAL Jacques	x		
DUPRE GOUIRAN Dominique	x		

**Monsieur le Maire** : Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, Mesdames les adjointes, Messieurs les adjoints, le quorum est atteint, nous pouvons commencer ce conseil municipal.

Nous allons commencer par élire le secrétaire de séance.

**Madame Sandrine BOUANANE** est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** : nous allons procéder à l'adoption du Procès-verbal de la séance du 09 avril 2026. Si vous n'avez pas de remarque je le sou mets aux voix.

Qui est contre ? qui s'abstient ? adopté à l'unanimité je vous remercie.

2026/04 B/01

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 COMMUNE DU ROVE

**Monsieur le Maire** : Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'Ordonnateur et au Comptable public.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

La maquette pour le CFU est sous référentiel M57. Elle est constituée de 5 parties, pour lesquelles les données proviennent tant de l'Ordonnateur que du Comptable :

Partie I « Informations générales et synthétiques » ;

Partie II « Exécution budgétaire » ;

Partie III « États financiers » ;

Partie IV « États annexés » ;

Partie V « Arrêté et signatures ».

Le CFU est un document de synthèse présentant les résultats de l'exécution du budget et comportant notamment des éléments de bilan introduits par le Comptable. Il retrace d'une part, les prévisions ou autorisations budgétaires votées au cours de l'exercice et, d'autre part, les réalisations constituées à travers les émissions de titres et de mandats globalisées par article budgétaire.

Il fait apparaître également les rattachements à l'exercice des charges et des produits correspondant à des dépenses de fonctionnement engagées non mandatées pour lesquelles le service a été fait avant le 31 décembre sans que la facture n'ait été transmise, et à des recettes dont le fait générateur est intervenu pendant l'exercice (notification de versement, paiement de loyer à terme échu...).

Les résultats figurant au CFU sont constitués du déficit ou de l'excédent de chacune des deux sections (solde entre les titres et les mandats de l'exercice) mais prennent en compte également les résultats reportés de l'exercice précédent et les restes à réaliser en dépenses et en recettes (dépenses ou recettes engagées, non rattachées, n'ayant pas donné lieu à mandatement ou émission de titres).

Ces derniers détaillés par chapitre, visés par l'Ordonnateur et le Comptable, sont joints à la présente délibération.

Sur cette base, la section de fonctionnement est excédentaire de 291 485,62 euros et la section d'investissement excédentaire de 673 120,21 euros, soit un résultat global après restes à réaliser de 964 605,83 euros.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal de la Ville du ROVE.

<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025</b>				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Recettes réalisées	1 195 693,43 €	5 538 790,14 €	6 734 483,57 €
	Restes à réaliser	37 068,00 €		37 068,00 €
Dépenses	Dépenses réalisées	892 626,07 €	5 547 607,59 €	6 440 233,66 €
	Restes à réaliser	- €		- €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	303 067,36 €	- 8 817,45 €	294 249,91 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	370 052,85 €	300 303,07 €	670 355,92 €
<b>Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)</b>	<b>Excédent/déficit (+/-)</b>	<b>673 120,21 €</b>	<b>291 485,62 €</b>	<b>964 605,83 €</b>
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	37 068,00 €		37 068,00 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>Excédent/déficit</b>			<b>1 001 673,83 €</b>

Monsieur le Maire qui la séance du conseil municipal, Madame Viviane ROSSO prend la présidence de la séance.

**Madame Viviane ROSSO**, prend la parole et demande aux membres du Conseil Municipal de voter le compte financier unique de la commune.

Qui est contre ? qui s'abstient ? adopté à l'unanimité je vous remercie.

2026/04 B/02	BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNE DU ROVE
--------------	--------------------------------------

Monsieur le Maire revient, reprend la présidence de la séance et donne la parole à **Monsieur François CABALLERO** pour présenter les principales lignes du budget primitif 2026 de la commune.

Explications de Monsieur François CABALLERO.

**Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 1 291 488,21 €.**

Les dépenses réelles d'investissement sont de 1 233 638,21 €, dont 0 € de restes à réaliser 2025.

Les recettes réelles d'investissement sont de 351 368,00 € dont 37 068,00 € de restes à réaliser 2025 et de 673 120,21 € du résultat d'investissement reporté 2025.

Les investissements concernent principalement de l'équipement supplémentaire comme indiqué dans le programme.

**Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 5 588 000 €.**

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 5 321 000 €.

Les recettes réelles de fonctionnement sont de 5 238 664,38 € et de 291 485,62 € de résultat de fonctionnement reporté 2025.

Les opérations d'ordre s'équilibrent à 324 850 €.

Les dépenses et les recettes totales s'équilibrent à 6 879 488,21 €, soit une hausse d'environ 3% par rapport à l'année dernière.

Les dépenses de fonctionnement concernent un certain nombre de recrutements qui vont faire augmenter les dépenses de personnel et une hausse des prix qui augmente les dépenses de charges générales. Nous allons avoir une augmentation de nos recettes comme indiqué précédemment.

**Monsieur le Maire** : à la rentrée il y aura une classe supplémentaire en maternelle, il faudra recruter un agent de plus. Nous allons recruter également une personne pour le Centre Communal d'Action Sociale, une pour le service technique et une dans les Ressources Humaines et marchés publics.

Le budget est en équilibre et nous sommes en capacité d'entreprendre ce dont la population de la commune a besoin.

Je vous propose :

- D'APPROUVER le budget primitif 2026 tel que présenté.
- DE PRECISER que le budget est voté au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec définition des opérations détaillées et au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement.
- D'APPROUVER une par une les subventions allouées dont la liste est annexée au budget primitif.

- DE DECIDER d'allouer au personnel municipal le complément de rémunération.
- D'APPROUVER le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire énonce les associations une par une avec la somme de leur subvention demandée, et met aux voix.

Le montant des subventions demandées pour chaque association est adopté à chaque fois à l'unanimité.

Intervention de Madame Laetitia CANGELOSI concernant la demande de subvention de l'association Lei Gat de Niolon.

**Monsieur le Maire** : nous l'avons certainement reçu après la date butoir, il y aura une étude du dossier ultérieurement.

Je vous propose de voter l'ensemble du budget primitif 2026.

**Madame Laetitia CANGELOSI** : demande de précisions sur les lignes des emprunts à venir.

**Monsieur le Maire** : dans le cas où il y aurait la nécessité de recourir à l'emprunt il faut qu'il soit inscrit et voté. C'est un budget primitif.

Je le mets aux voix :

Qui est contre ?                      Abstentions : 2                      Pour : 26

Le budget est adopté.

<b>2026/04 B/03</b>	<b>VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE-FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2026</b>
---------------------	--

**Monsieur le Maire** : la ville du ROVE a établi son budget 2026 sans augmentation des taux de la fiscalité directe locale, (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales suivantes :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires                      13,44 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties                                      39,25 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties                                      32,98 %

PV du 27 AVRIL 2026

Qui est contre ?          Abstention ?          Adopté à l'unanimité je vous remercie.

Je vous propose de ne pas mettre aux voix la dernière délibération, 2026/04 B/04 concernant le règlement de fonctionnement du multi-accueil « Martine Feltrin ».

Nous n'arrivons pas à avoir de rencontres structurées avec la nouvelle direction de la Maison Bleue qui est la titulaire de la Délégation de Service Public de la crèche Martine Feltrin.

Nous reposerons cette délibération quand tout sera clarifié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H19.

**Le Rove, le 29 avril 2026.**

**Sandrine BOUANANE**

